

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 11 octobre 2022 à 19 heures**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Adoption de l'ordre du jour

30 – Administration et finances

30.01 Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2023

30.02 Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2023 à 2032

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil (exclusivement sur le budget et le programme décennal)

70.02 Période de questions du public (exclusivement sur le budget et le programme décennal)



Dossier # : 1229528003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2023

D'adopter les prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2023;

De transmettre ces prévisions au comité exécutif, conformément à l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-09-21 20:22

Signataire :

Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION

Dossier # :1229528003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2023

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRO, c. C-11.4), les arrondissements doivent dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget de fonctionnement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-09-13 - CA21 19 0218 (1213416002)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2022

2020-10-07 - CA20 19 0191 (1207434002)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2021

2019-10-07 - CA19 19 0267 (1193547009)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2020

2018-10-15 - CA18 19 0300 (1183547011)

Adoption des prévisions budgétaires de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2019

DESCRIPTION

Le budget de dépenses de 2023 a été établi selon des principes directeurs visant à soutenir des services de qualité aux citoyens, l'équité, l'imputabilité et l'autonomie des arrondissements. Comme résultat de cet exercice, le budget total de 2023 de l'arrondissement de Lachine a été établi à 32 101 400 \$ et est financé par l'entremise des transferts centraux de 23 620 800 \$, d'une taxation locale de 5 089 100 \$, de revenus de tarification locale de 1 911 100 \$ et d'une affectation de surplus de 1 480 400 \$.

Afin d'augmenter l'autonomie financière des arrondissements, un espace fiscal, équivalent à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière, leur a été cédé en 2012. Notre arrondissement

continue de se prévaloir de cet espace fiscal. Pour 2023, l'arrondissement de Lachine a donc pris la décision d'indexer la taxe relative aux services de 10 %. Le taux de 2022 est de 0,0504 \$ du 100 \$ d'évaluation et celui de 2023 sera connu après l'adoption du budget de la Ville de Montréal, prévue dans les prochaines semaines. De plus, suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation (2023-2025) et compte tenu de l'indexation, l'arrondissement de Lachine obtiendra des revenus de l'ordre de 3 858 500 \$.

Toujours sur le plan de la taxation locale et vu que l'arrondissement de Lachine doit maintenir ses obligations et engagements en termes d'entretien et de propreté du territoire, l'arrondissement a pris la décision d'indexer de 3 % la tarification par unité d'occupation. Par conséquent, ce tarif passera de 49,52 \$ en 2022 à 51,01 \$ par unité en 2023. Les recettes générées par cette tarification s'élèveront à 1 230 600 \$ en 2023.

Au global, les revenus découlant de la taxation locale seront augmentés de 408 700 \$ par rapport à 2022.

En ce qui concerne le budget des revenus, il s'établit à 1 911 100 \$ en 2023, ce qui représente une augmentation de 60 000 \$ par rapport à 2022. Cet écart s'explique principalement par l'augmentation des cibles budgétaires des revenus des permis d'occupation du domaine public.

JUSTIFICATION

Comparativement à 2022, avec un budget de dépenses à 30 554 700 \$, celui de 2023 est donc établi à 32 101 400 \$, une augmentation de 1 546 700 \$. La justification de cette augmentation se trouve dans l'augmentation des coûts de la masse salariale et des obligations contractuelles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2023, au montant de 32 101 400 \$ pour le volet des dépenses et de 1 911 100 \$ pour le volet des revenus locaux (détails en pièce jointe).

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'avis public annonçant la tenue d'une séance extraordinaire portant sur l'adoption du budget de fonctionnement 2023 a été publié sur le portail de l'arrondissement de Lachine en date du 30 septembre 2022.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo Henri Yves LE BLAIS
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-17

Octavian Stefan ARDELEAN
Chef de division des ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1229528004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2023 à 2032

D'adopter le programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2023 à 2032, lequel prévoit les dépenses suivantes pour chacune des dix prochaines années :

- 3 677 000 \$ pour l'année 2023
- 3 677 000 \$ pour l'année 2024
- 3 677 000 \$ pour l'année 2025
- 3 677 000 \$ pour l'année 2026
- 3 677 000 \$ pour l'année 2027
- 3 677 000 \$ pour l'année 2028
- 3 677 000 \$ pour l'année 2029
- 3 677 000 \$ pour l'année 2030
- 3 677 000 \$ pour l'année 2031
- 3 677 000 \$ pour l'année 2032

De transmettre ce programme au comité exécutif, conformément à l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4).

Signé par Julie J PERRON **Le** 2022-09-21 20:20

Signataire :

Julie J PERRON

Directrice CLSDS
Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement
social

IDENTIFICATION Dossier # :1229528004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du programme décennal des immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2023 à 2032

CONTENU

CONTEXTE

Selon l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), les arrondissements de la Ville de Montréal doivent dresser et transmettre au comité exécutif un programme décennal des immobilisations (PDI).

Depuis 2005, le budget d'investissement relatif à des programmes corporatifs est financé par des emprunts à long terme, remboursables par une taxe imposée à l'ensemble des propriétés imposables de la Ville et celui relatif aux programmes de l'arrondissement l'est par une taxe imposée aux propriétés imposables de l'arrondissement seulement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2021-09-13 - CA21 19 0219 (1217434004)

Adoption du programme décennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2022 à 2031

2020-10-05 - CA20 19 0192 (1203547009)

Adoption du programme décennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2021 à 2030

2019-10-08 - CA19 19 0268 (1193547010)

Adoption du programme triennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2020 à 2022

2018-10-15 - CA18 19 0301 (1187751001)

Adoption du programme triennal d'immobilisations dressé par l'arrondissement de Lachine pour les années 2019 à 2021

DESCRIPTION

Le PDI local de l'arrondissement de Lachine sera adopté par le conseil de ville avant la fin de l'année 2022, et ce, conformément à l'article 144.4 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4). Ce PDI permettra, avec l'aide de financement provenant d'autres sources, de réaliser en tout ou en partie les priorités identifiées en pièces jointes.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget du PDI de l'arrondissement de Lachine, tel que soumis au conseil, prévoit que son financement sera assumé par des emprunts à long terme. Pour l'année financière 2023, on prévoit un montant de 3 677 000 \$. Cette dette, contractée par le Service corporatif des finances, sera remboursée au moyen d'une taxe foncière à la charge des propriétés imposables de l'arrondissement de Lachine à partir de l'exercice 2025. Cette taxe sera basée sur le montant réellement dépensé au cours de l'exercice 2023. Les règlements d'emprunt seront adoptés au besoin au cours de l'exercice 2023.

Les dépenses du PDI, pour chacune des dix prochaines années, sont les suivantes :

- 3 677 000 \$ pour l'année 2023
- 3 677 000 \$ pour l'année 2024
- 3 677 000 \$ pour l'année 2025
- 3 677 000 \$ pour l'année 2026
- 3 677 000 \$ pour l'année 2027
- 3 677 000 \$ pour l'année 2028
- 3 677 000 \$ pour l'année 2029
- 3 677 000 \$ pour l'année 2030
- 3 677 000 \$ pour l'année 2031
- 3 677 000 \$ pour l'année 2032

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'avis public annonçant la tenue d'une séance extraordinaire portant sur l'adoption du PDI a été publié sur le portail de l'arrondissement de Lachine en date du 22 septembre 2022.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo Henri Yves LE BLAIS
Conseiller en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-08-17

Octavian Stefan ARDELEAN
Chef de division des ressources financières et
matérielles